

## Gérald Darmanin visé par une accusation de viol

Une enquête préliminaire a été ouverte contre le ministre du budget après le dépôt d'une plainte pour viol par Sophie Spatz, pour des faits remontant à 2009.

Par Lucie Soullier, Olivier Faye et Emeline Cazi

Publié le 27 janvier 2018 à 10h16, modifié le 28 janvier 2018 à 07h12 · Lecture 10 min.

Article réservé aux abonnés



Gérald Darmanin, ministre de l'action et des comptes publics, le 24 janvier dans la cour de l'Elysée. LIONEL PREAU / RIVA PRESS

La confidence a surpris, mais a-t-elle vraiment été comprise ? L'entretien touchait à sa fin, lundi 15 janvier, sur France Info. Le dossier Lactalis avait été évoqué, le déplacement du président de la République à Calais (Pas-de-Calais) et la taxe inondation commentés, lorsque Gérald Darmanin est revenu sur sa tentation de tout plaquer pour ouvrir un bar à vins à Sienne, en Italie, tel qu'il l'avait confié à la revue *Charles*, en janvier.

«*J'ai reçu des lettres de menaces de mort, vous voyez. C'est difficile de voir qu'on peut faire naître autant de violence*», déclare alors au micro le ministre de l'action et des comptes publics, âgé de 35 ans. Pire, ajoute-t-il, «*une lettre de dénonciation calomnieuse, une lettre infâme*» a été envoyée deux jours après sa nomination, en mai 2017, au garde des sceaux de l'époque, François Bayrou. «*C'était un homme qui écrivait, qui m'accusait d'abus de faiblesse, d'abus de pouvoir, voire de viol.*»

LA SUITE APRÈS CETTE PUBLICITÉ

L'auteur du courrier, il le connaît, acquiesce-t-il. Les faits remonteraient à 2009, l'année de ses 26 ans.

« *Je n'étais rien, j'étais un jeune homme* », souligne le ministre. Le parquet de Paris a ouvert une enquête pour « *viol* », mais l'affaire a été classée pour « *absence totale d'infraction* » en juillet 2017.

« *Evidemment, puisque tout cela est faux* », défend M. Darmanin. Pourquoi, alors, attirer l'attention sur cette histoire que toute la France ignore ? La lettre circule toujours sur Internet, et des journalistes continuent de poser des questions, déplore-t-il.

## Plainte pour dénonciation calomnieuse

Selon les informations du *Monde*, l'affaire est à nouveau dans les mains de la justice. Elle avait débuté après l'envoi de ce courrier, dans lequel un dénommé Pierre Spatz accuse Gérald Darmanin d'avoir abusé sexuellement de sa femme, en 2009. Sophie Spatz, malgré quatre appels des policiers, avait finalement refusé de se présenter devant eux. Le dossier avait donc été refermé.

Conseillée par une nouvelle avocate, Sophie Spatz a redéposé sa plainte pour viol à la mi-janvier. Cette démarche a déclenché la réouverture automatique de l'enquête préliminaire. Jeudi 25 janvier, cette femme de 46 ans a été entendue plus de huit heures par la police judiciaire. Elle a évoqué sa rencontre avec M. Darmanin et un « *service* » (l'intervention dans un dossier judiciaire la concernant) qu'il aurait promis de lui rendre, en tant qu'élu de la République. Elle a affirmé aux enquêteurs – comme elle l'a relaté à plusieurs reprises au *Monde* – qu'il lui aurait dit, la main posée sur la sienne : « *Il va falloir m'aider vous aussi.* » Après un rendez-vous dans un bureau, il y aurait eu un dîner, un détour par un club privé, une nuit à l'hôtel.

Les policiers ont entre les mains les accusations de Sophie Spatz, mais aussi des copies d'échanges de SMS entre elle et M. Darmanin. Son avocate, Elodie Tuaillet-Hibon, a joint ces éléments à sa plainte. La justice devra établir si les faits qu'elle dénonce sont susceptibles d'être qualifiés de viol, donc non prescrits.

L'avocate fonde son raisonnement sur le principe d'une relation sexuelle dont le consentement aurait été acquis « *par surprise* », l'une des quatre circonstances retenues en droit pour qualifier une pénétration sexuelle de viol. Cette interprétation ne manquera pas d'être contestée. Sollicité à plusieurs reprises depuis décembre 2017, le ministre n'a pas souhaité répondre à nos questions.

*Selon ses avocats, Mathias Chichportich et Pierre-Olivier Sur, « cette dénonciation s'inscrit dans une chronologie qui démontre une grossière intention de nuire. Elle émane d'une personne qui a déjà fait l'objet d'une condamnation pénale pour des faits de chantage. Comme il l'a lui-même indiqué publiquement sur l'antenne de France Info, M. Darmanin a déposé plainte il y a huit mois en dénonciation calomnieuse. »*

## Condamnation pour chantage

*Le Monde* a rencontré Sophie Spatz, née Olga Patterson, et recueilli sa version. En 2009, elle a 37 ans et est sympathisante de l'UMP, qui n'est pas encore rebaptisé Les Républicains (LR). Call-girl dans une ancienne vie, elle est mariée à Pierre Spatz, ingénieur dans la finance, et ne travaille plus.

Depuis cinq ans, elle lutte pour nettoyer son casier judiciaire. Elle ne digère pas sa condamnation en 2004, confirmée en appel, à 10 mois de prison avec sursis et 15 000 euros de dommages et intérêts pour chantage, appels malveillants et menace de crime. Fin 1999, début 2000, raconte-t-elle, elle a soupçonné son compagnon de l'époque d'avoir pioché dans une somme d'argent qu'elle gardait chez elle pour le compte d'un ami impliqué dans une affaire de détournement de fonds. Elle affirme s'en être aperçue, et a tout fait – harcèlement téléphonique, visites sur son lieu de travail – pour récupérer

l'argent. L'« ex » a porté plainte. Elle a été condamnée.

Cette condamnation devient alors son obsession. Quel ministre de la justice n'a pas reçu, depuis, un courrier de sa part, le priant de bien vouloir rouvrir son dossier ? Quel élu – de droite, de préférence –, susceptible d'intercéder en sa faveur, n'a pas été sollicité ? Le rapporteur de la commission d'enquête sur l'affaire d'Outreau, le chef de cabinet de Nicolas Sarkozy à l'Elysée : elle a frappé à toutes les portes.

Sans se douter de la fragilité de la personne qui leur écrivait, tous lui ont promis d'intervenir « *personnellement* », de procéder à « *un examen attentif* » de son dossier, de transmettre en haut lieu. Ne voyant toujours rien venir, elle décide, un jour de mars 2009, d'appeler l'UMP, le parti du président de la République, dont elle est membre. Un rendez-vous est fixé.

### **« Ce gars avait de l'écoute »**

Son dossier sous le bras, elle se présente au siège du parti. C'est M. Darmanin qui la reçoit, relate-t-elle. Le jeune homme est alors inconnu du grand public. Conseiller municipal d'opposition de la ville de Tourcoing (Nord), fraîchement diplômé de Sciences Po Lille, il a décroché un poste de chargé de mission au service des affaires juridiques de l'UMP. Le rendez-vous ne s'éternise pas, son interlocuteur n'est pas vraiment haut placé, mais la jeune femme en sort ravie, raconte-t-elle.

Sophie Spatz appelle son mari. « *Le gars lui a dit tout ce qu'elle avait envie d'entendre : "Oui, vous êtes innocente. Il y a un problème au ministère de la justice. On va pouvoir faire quelque chose",* » décrypte aujourd'hui ce dernier. « *Ce gars avait de l'écoute. Il entrait dans sa vision de la théorie du complot [elle est alors persuadée que « quelqu'un » a fait disparaître son dossier à la Chancellerie]. Il l'a mise en confiance.* » Et même davantage : il lui aurait promis d'envoyer une lettre à la garde des sceaux pour appuyer sa demande de révision. Inespéré.

« *Gérald Darmanin m'a rappelée une demi-heure plus tard, raconte Sophie Spatz. Je lui avais laissé mon dossier, il connaissait donc mon ancienne activité. Il m'a dit qu'il allait m'aider. Il m'a invitée à dîner.* » Elle affirme avoir proposé plutôt un café, ou un déjeuner. « *Il m'a dit qu'il ne pouvait pas car il avait des journées de malade.* » Elle finit par accepter : elle tient à sa lettre. Son mari, lui, tique un peu. Il s'est renseigné, sur internet, sur le CV de cet inconnu qui propose un dîner à son épouse. Celle-ci écoute à peine sa mise en garde.

### **« Il va falloir m'aider vous aussi »**

Rendez-vous est donné Chez Françoise, le restaurant du Tout-Paris politique, à deux pas de l'Assemblée nationale. La date exacte est longtemps restée floue dans la mémoire de Sophie Spatz, mais elle se souvenait avoir payé la note par carte. Son ancienne banque lui a communiqué le relevé de compte à la mi-janvier. Sur la première page, il est inscrit, le « *17 mars 2009* », une dépense de « *112,60 euros* » par carte, « *Chez Françoise* ».

Dans son souvenir, M. Darmanin est attablé ce soir-là avec d'autres personnes lorsqu'elle le rejoint. « *On s'installe plus loin. On aborde le dossier rapidement. Il me dit qu'il va faire le maximum. Je suis aux anges. A un moment, il s'approche de moi, il met sa main sur la mienne : "Il va falloir m'aider vous aussi."* Tout s'effondre, poursuit-elle. « *Je ne suis pas une gamine, j'ai compris tout de suite.* » Elle part aux toilettes. « *Qu'est-ce que je fais ? J'appelle mon mari ? Je remonte, on termine le dîner. Je lui dis que je vais rentrer. Mais il me demande de venir avec lui aux Chandelles [un club libertin] car il ne peut pas y entrer seul.* »

L'établissement se trouve dans le quartier de l'Opéra. Elle ne vit pas très loin, prévoit de rentrer juste après. « *J'étais en otage. Je me dis que je suis obligée : demain, j'aurais ma lettre.* » Au club, il ne se passe rien, assure-t-elle. « *Quand je lui dis "bonsoir", il me prend la main, me dit à deux reprises : "Mais non, vous savez bien que je vais vous aider."* »

Sophie Spatz décrit l'hôtel, pas vraiment chic, où il l'aurait entraînée, à deux pas. La couleur des murs, la moquette, elle ne se rappelle pas. En revanche, elle affirme l'avoir envoyé acheter du gel douche et

du dentifrice à l'épicerie, puis serait restée longuement dans la salle de bains, comme pour « *repousser le moment fatidique au maximum* », écrit l'avocate dans sa plainte. « *Hélas, constatant que l'acte était toujours “au programme”, (...) malgré tous ces détours, elle avait dû finir par s'y plier*, poursuit M<sup>e</sup> Tuaillet-Hibon. M<sup>me</sup> Spatz dira alors (...) s'être projetée dans ce qui allait être [sa] vie future après être innocentée. » Elle rentre chez elle au petit matin. Son mari la voit encore, « *assise par terre, dos au miroir, prostrée* » ; et lui, furieux qu'elle se soit « *fait avoir* ».

## « Comment me faire pardonner ? »

Que s'est-il passé à l'hôtel ? C'est aujourd'hui une parole contre une autre. Dans les copies d'échanges de SMS, entre 2009 et 2012, versées au dossier, on devine une femme obnubilée par sa lettre et un homme – dont le numéro de téléphone correspond à celui de M. Darmanin – qui prie « *So* » de lui accorder un autre dîner ou un autre verre. Il arrive à cette dernière de s'emporter : « *Quand ont sait l, effort qu, il ma fallu pour baiser avec toi!!!! Pour t, occuper de mon dossier* » [sic]. Lui répond : « *Tu as raison je suis sans doute un sale con. Comment me faire pardonner?* » La justice devra interpréter le sens de cet échange.

La lettre, à en-tête de la ville de Tourcoing, datée du 3 novembre 2009, arrive huit mois après le rendez-vous à l'UMP. Le « *conseiller municipal* » demande à « *madame le ministre* », Michèle Alliot-Marie, « *de bien vouloir faire recevoir M<sup>me</sup> Patterson ou, pour le moins faire étudier sérieusement son dossier* ». Pour preuve de sa bonne foi, il lui transmet la copie le 17 décembre, par mail : « *So, Voici la lettre évoquée. La chef cab en a eu une copie avec un mot à la main pour accompagner. Je t'embrasse. Gérald.* »

Mais Sophie Spatz, elle, a décidé de dénoncer les « *pratiques* » de l'élu. Le 6 novembre 2009, elle écrit à l'assistante parlementaire de Jean-François Copé, député (UMP) de Seine-et-Marne. Le 20 novembre, son mari alerte à son tour. Réponse du groupe UMP, le 10 décembre : « *Nous ne pouvons que vous inviter à intenter une action en justice.* »

## La notion de consentement

Sophie Spatz est dépressive. Elle continue à inonder la terre entière de mails et de courriers. Une banderole de quatre mètres, aussi, à la Chancellerie, ajoute-t-elle. Jusqu'à ce 17 mai 2017, jour de nomination du gouvernement. Sur son écran télévisé s'affiche le nom de Gérald Darmanin. Elle est « *hystérique* ». Elle n'a plus qu'un objectif : obtenir « *sa démission* ».

Elle appelle l'Elysée. S'y rend, même, avec son chien, dans l'espoir de se « *faire embarquer pour tout raconter* ». Elle veut déposer plainte. Les deux avocats qu'elle sollicite sont réticents. Pierre Spatz finit par écrire à François Bayrou, qui transmet au procureur cette lettre que M. Darmanin a jugé « *infâme* », à la radio.

En juin, Sophie Spatz et son conjoint prennent contact avec la militante féministe Caroline De Haas, qui avait critiqué sur Twitter la nomination de M. Darmanin. « *Est-ce que, dans l'esprit de Sophie, c'est un viol?* », demande Caroline De Haas au mari. « *Non, répond-il, il ne lui a pas arraché ses vêtements.* » Caroline De Haas lui explique alors la notion de consentement. « *Et là, j'ai compris* », relate Pierre Spatz. Elle lui conseille une avocate spécialiste du harcèlement et des agressions sexuelles, Elodie Tuaillet-Hibon.

Celle-ci fonde aujourd'hui son raisonnement juridique sur la notion de consentement, mêlée à celle du viol « *par surprise* », telle que l'évoque l'article 222-23 du code pénal. Sa cliente, d'après elle, « *aurait manifesté clairement et sans ambiguïté, même si c'était de manière courtoise et avec tact, qu'elle ne souhaitait pas se plier aux sollicitations sexuelles de monsieur.* » L'enquête s'attachera à déterminer s'il y a eu relation sexuelle et si cette dernière était consentie ou non. Si, à l'issue de ces vérifications, la qualification de viol n'était pas reconnue, la prescription qui s'appliquerait à une autre infraction à caractère sexuel rendrait alors les poursuites impossibles.

Le parquet dira s'il y a lieu de classer ou si des infractions pénales sont suspectées d'avoir été

POLICE ET JUSTICE • JUSTICE

## Visé par une accusation de viol, Gérald Darmanin entendu sous le statut de témoin assisté

Initialement prévue pour le 1er décembre, l'audition du ministre de l'intérieur par deux juges d'instruction avait été reportée à la demande des avocats du ministre.

Le Monde avec AFP

Publié le 14 décembre 2020 à 20h47 • Lecture 2 min.



Le ministre de l'intérieur, Gérald Darmanin, lors d'une conférence de presse du gouvernement sur la crise sanitaire, à Paris, le 10 décembre. POOL / REUTERS

Visé par une information judiciaire pour viol, le ministre de l'intérieur, Gérald Darmanin, a été entendu dans la matinée du lundi 14 décembre par deux juges d'instruction. Ces derniers lui ont « confirmé son statut de témoin assisté », ont fait savoir ses avocats à l'Agence France-Presse. Initialement prévue pour le 1<sup>er</sup> décembre, cette audition avait été reportée à la demande des avocats du ministre.

**Lire aussi notre enquête sur ce dossier :**

[Gérald Darmanin visé par une accusation de viol](#)

M. Darmanin a été auditionné « *sur sa demande* » dans le cadre de l'information judiciaire sur cette accusation de viol pour des faits datant de 2009, ont précisé M<sup>es</sup> Mathias Chichportich et Pierre-Olivier Sur, confirmant une information de l'hebdomadaire *Le Point*. « *Il continue à se tenir à la disposition de la justice* », ont-ils ajouté.

LA SUITE APRÈS CETTE PUBLICITÉ

L'information n'avait pas été confirmée de source judiciaire à l'AFP lundi en début de soirée. Les juges d'instruction peuvent convoquer Gérald Darmanin dans un premier temps comme témoin assisté, puis redéfinir son statut dans la procédure en celui de mis en examen si elle réunit des « *indices graves ou concordants* ».

## Contrainte de « passer à la casserole »

M. Darmanin est accusé par M<sup>me</sup> Patterson-Spatz de viol, harcèlement sexuel et abus de confiance. En 2009, la plaignante s'était adressée à l'élu, alors chargé de mission au service des affaires juridiques de l'UMP (ancêtre du parti Les Républicains), pour tenter de faire réviser une condamnation de 2004 pour chantage et appels malveillants à l'égard d'un ex-compagnon.

**Lire aussi l'enquête :** [Le toujours très difficile traitement des plaintes pour violences sexuelles](#)

Selon elle, M. Darmanin lui aurait fait miroiter son appui auprès de la chancellerie via une lettre, en échange de faveurs sexuelles qu'elle aurait acceptées en mars 2009, se sentant contrainte de « *passer à la casserole* », selon son expression devant les enquêteurs.

La cour d'appel de Paris avait ordonné, à la mi-juin, [la reprise des investigations](#), près de deux ans après le refus d'une juge d'instruction de poursuivre l'enquête.

La chambre de l'instruction de la cour d'appel n'a en effet pas suivi les réquisitions du parquet général et estimé que la magistrate instructrice « *ne pouvait se fonder uniquement sur les résultats de l'enquête préliminaire* » pour rendre un non-lieu.

**Lire aussi le récit :** [La version de Gérald Darmanin dans cette affaire](#)

Entendu en audition libre pendant l'enquête préliminaire en février 2018, M. Darmanin a confirmé avoir eu une relation sexuelle avec M<sup>me</sup> Patterson-Spatz, mais selon lui librement consentie et à l'initiative de la plaignante : « *Il n'y a eu aucune contrepartie.* »

« *Il faut quand même mesurer ce que c'est que d'être accusé à tort, de devoir expliquer à ses parents ce qu'il s'est passé parce que, c'est vrai, j'ai eu une vie de jeune homme* », [avait-il expliqué en juillet à \*La Voix du Nord\*.](#)

M. Darmanin, [dont la nomination comme ministre de l'intérieur avait été critiquée](#), à cause notamment de cette affaire, a porté plainte pour dénonciation calomnieuse.

## Le Monde avec AFP

---

### Le Monde Ateliers

[\*\*Découvrir\*\*](#)

#### Cours du soir

Géopolitique - Comprendre la Chine de Xi Jinping



L'AFFAIRE GÉRALD DARMANIN ENQUÊTE

## Enquête pour viol: Gérald Darmanin face à ses contradictions

**Mediapart a eu accès à de nouveaux éléments de l'enquête pour viol visant Gérald Darmanin.**

**Des documents contredisent plusieurs aspects de sa défense. Lors de son audition chez les juges, mi-décembre, le ministre de l'intérieur a changé de version concernant un échange de SMS clé de l'affaire. Il a aussi avancé de nouvelles explications pour justifier des éléments embarrassants.**

Antton Rouget et Marine Turchi - 26 janvier 2021 à 18h30

C'est l'une des deux affaires d'abus de pouvoir qui a visé Gérald Darmanin depuis son entrée au gouvernement. Relancée en juin 2020 après un classement sans suite en février 2018, la plainte de Sophie Patterson-Spatz fait désormais l'objet d'une information judiciaire pour « viol », confiée à la juge d'instruction Mylène Huguet.

Dans cette affaire, des SMS, un courrier adressé à la ministre de la justice de l'époque et des témoignages suggèrent que l'élu aurait pu user de son pouvoir – réel ou supposé – pour obtenir des faveurs sexuelles de la militante, venue au siège de l'UMP demander de l'aide dans un dossier judiciaire. Une relation sexuelle contrainte selon elle ; « *consentie* » selon lui.

Mediapart a pu consulter le dossier de l'enquête préliminaire et les auditions chez les juges de la plaignante (le 28 octobre) et de Gérald Darmanin (le 14 décembre) :

- Le dossier d'enquête fait apparaître un autre visage de Gérald Darmanin que celui de jeune chargé de mission de l'UMP, naïf et inexpérimenté, qu'il avait montré aux enquêteurs en 2018.
- Les SMS échangés à l'époque avec la plaignante le montrent insistant, à rebours de sa défense.
- Lors de son audition chez les juges, il a par ailleurs

changé de version concernant un échange de SMS clé de l'affaire, dans lequel la plaignante l'accuse d'avoir « *abusé de sa position* ».

- Il a aussi avancé de nouvelles explications pour justifier des éléments embarrassants et avancé un motif politique à la plainte de Sophie Patterson.

Dans ce dossier, le ministre de l'intérieur est actuellement placé sous le statut de « *témoin assisté* ». Ce statut, intermédiaire entre le simple témoin et la mise en examen, pourrait évoluer dans la procédure si des « *indices graves ou concordants* » étaient réunis.

Contactés par Mediapart, les avocats de Gérald Darmanin – qui bénéficie de la présomption d'innocence –, n'ont souhaité faire « *aucun commentaire* » sur le fond du dossier. M<sup>e</sup> Mathias Chichportich et Pierre-Olivier Sur font savoir que leur client, « *nommément visé par une plainte avec constitution de partie civile, ne pouvait être entendu en qualité de simple témoin* » et que « *le statut de témoin assisté est donc le plus favorable dont il puisse bénéficier* ». Cela « *démontre que les juges estiment qu'aucune infraction ne peut lui être reprochée* », considèrent-ils.

Sollicitée, M<sup>e</sup> Marjolaine Vignola, avocate de la plaignante aux côtés d'Elodie Tuaillet-Hibon, estime de son côté que ce statut « *permet à l'institution judiciaire de montrer qu'elle prend en compte la plainte de [leur] cliente, que la procédure avance, sans pour autant risquer d'entraîner la démission de Gérald Darmanin, puisque, selon Emmanuel Macron, si un membre du gouvernement est mis en examen, alors il doit le quitter* ».

Les faits remontent à mars 2009. À l'époque, Gérald Darmanin, 26 ans et étoile montante de l'UMP, est chargé de mission au service juridique du parti et conseiller municipal de Tourcoing. Sophie Patterson-Spatz, 37 ans, est adhérente du mouvement.

Condamnée en 2003 pour « *tentative de chantage* », « *appels téléphoniques malveillants* » et « *menaces de mort* » dans une affaire l'opposant à son ex-compagnon, elle se bat depuis plusieurs années pour contester cette décision et a entamé de nombreuses

démarches (recours en justice, courriers à des élus). En mars 2009, sortant de « *quatre ans de dépression* » à cause de cette condamnation qu'elle vit comme une « *injustice* », elle se rend au siège de son parti, l'UMP, pour obtenir de l'aide. Elle est reçue par Marie-Chantal Schwartz, à qui elle explique sa situation. Sur place, cette cadre de l'UMP l'oriente vers Gérald Darmanin, qu'elle lui présente comme « *un spécialiste des affaires juridiques* ».

Lors de leurs auditions chez les juges, Gérald Darmanin et Sophie Patterson ont livré des versions qui s'opposent jusque dans les moindres détails.

La plaignante affirme avoir remis « *un dossier* » à l'élu lors de leur rencontre à l'UMP ; lui assure que non. Elle a déclaré avoir reçu un appel de Gérald Darmanin « *entre 20 minutes et une demi-heure après* » ce rendez-vous, et avoir été surprise qu'il la recontacte « *aussi tôt* ». Selon elle, l'élu lui aurait dit que son « *dossier allait être analysé* » et l'aurait « *invitée à dîner* ». Elle dit avoir proposé plutôt « *un déjeuner ou un café* », il aurait alors indiqué que son emploi du temps ne lui permettait pas et elle aurait donc accepté le dîner. Il l'aurait rappelée « *trois ou quatre jours après* » pour l'informer qu'il avait réservé au restaurant « *Chez Françoise* », une célèbre table parisienne fréquentée par la classe politique qu'elle ne connaissait pas. Lui a au contraire expliqué aux juges que « *dans [son] souvenir* », c'est elle qui lui aurait « *proposé d'aller dîner* », même s'il a pu trouver le lieu.

Sophie Patterson soutient ne pas avoir revu Gérald Darmanin jusqu'au soir des faits ; lui assure « *l'avoir vue dans une grande réunion organisée par l'UMP à l'Assemblée nationale* ».

Le soir des faits, le 17 mars 2009, au restaurant « *Chez Françoise* », ils n'ont parlé que de son dossier judiciaire, que l'élu semblait avoir déjà lu et connaître « *par cœur* », a-t-elle affirmé à la juge. « *Il a dit qu'il allait s'occuper de mon dossier [...], qu'il savait ce que c'était de vivre une injustice. Il m'a parlé de son grand-père tirailleur. [...] Il m'a dit qu'il allait me présenter Nicolas Sarkozy [...], qu'il allait m'aider.* » À la fin du dîner, il lui aurait pris la main en lui disant : « *Vous aussi, il va falloir m'aider.* » « *Dévastée* », dit-elle, elle est alors descendue aux toilettes.

Gérald Darmanin affirme au contraire qu'ils ont « *parlé de plein de choses* », que leur relation était celle « *de militants* » de l'UMP, et qu'il ne connaissait pas Nicolas Sarkozy à l'époque. Il assure qu'après son passage aux toilettes, elle se serait assise à côté de lui et lui aurait « *plusieurs fois mis la main sur les genoux, les cuisses et sur les parties intimes* ».

La plaignante explique qu'il lui a demandé « *une dernière faveur* » : « *l'accompagner au club échangiste Les Chandelles* ». À la juge, elle a indiqué qu'elle n'avait « *pas envie* » d'y aller et qu'elle l'a accompagné parce qu'elle voulait que son dossier « *soit examiné* ». Elle dit qu'ils s'y sont rendus « *en taxi* », il soutient qu'ils y sont allés « *dans sa voiture, une Mercedes* », qu'elle conduisait.

Elle relate qu'elle portait ce soir-là un « *pantalon en cuir de marque Jitrois* » (ce qu'a aussi indiqué son ex-mari en audition) ainsi qu'*« un body col roulé Woolford »*, et qu'elle a espéré ne pas pouvoir rentrer dans le club échangiste avec cette « *tenue* ». Elle explique qu'elle s'était déjà rendue une fois dans ce club avec un client, à l'époque où elle était escort-girl. Selon elle, c'est parce que Gérald Darmanin était « *un habitué* », que le portier les a finalement laissés rentrer. Lui dément et affirme qu'elle n'était « *plutôt pas en pantalon* », sans plus de détails.

Elle assure qu'une fois dans le club échangiste, elle a fait « *le maximum pour l'éviter* » en se rendant au bar et, à plusieurs reprises, au fumoir. Lui conteste : « *Elle n'a pas cherché à m'éviter. Nous nous sommes embrassés et elle m'a dit qu'elle avait envie de moi.* » Elle assure au contraire lui avoir dit qu'elle voulait rentrer et que son mari l'attendait.

L'ancien maire de Tourcoing prétend qu'elle lui a ensuite demandé de l'amener à son domicile et qu'il lui aurait « *proposé d'aller à l'hôtel* » étant donné qu'à Paris il vivait chez sa mère. Elle dément et affirme qu'elle n'avait pas envie d'avoir des relations sexuelles avec lui, qu'il lui aurait à nouveau assuré pouvoir l'aider dans son dossier et aurait encore ajouté : « *Moi aussi, il va falloir m'aider.* »

Une fois à l'hôtel, situé à 250 mètres du club, elle lui a demandé d'aller acheter plusieurs produits de toilette. En espérant qu'à cette heure tardive, il « *allait renoncer* »

ensuite à avoir un rapport sexuel, a-t-elle dit à la juge. Uniquement parce qu'elle voulait « *se laver* », a assuré de son côté Gérald Darmanin.

Elle déclare que lorsqu'il est revenu avec les produits, elle était toujours assise sur le bord du lit, habillée. Lui prétend l'inverse : « *Elle était dans la salle de bains toute nue* », puis elle en est sortie « *en sous-vêtements et en talons aiguilles* ». Elle affirme qu'il a réclamé des relations sexuelles avec elle sans préservatif, qu'elle aurait refusé et qu'à sa demande elle aurait fouillé dans son costume où elle aurait trouvé de nombreux préservatifs, pris vraisemblablement au club échangiste. « *C'est faux, conteste-t-il. Elle a pris un préservatif qui était dans son sac.* »

Pendant le rapport sexuel, Gérald Darmanin l'a décrite comme prenant « *les choses en mains* », « *command[ant] ses gestes avec assurance* ». Elle dit au contraire s'être « *mise ailleurs* », « *en mode automatique* » : « *Ça m'a paru interminable.* » Elle assure avoir dit plusieurs fois à Gérald Darmanin, au cours de la soirée, qu'elle voulait rentrer car son mari l'attendait et avoir « *pensé* » à plusieurs reprises à partir, sans y parvenir.

Dès le dîner « Chez Françoise », « *je suis descendue aux toilettes, je me suis assise par terre et je n'arrivais plus à respirer. Je suffoquais. [...] Je me suis dit que c'était un vrai con et je voulais me barrer* », a-t-elle expliqué en audition. Même récit pour l'hôtel, où elle a cru qu'elle arriverait « *à [se] casser* », dit-elle, sans en avoir « *eu la force* ». « *Je l'ai suivi en mode robot. [...] Je n'ai pas eu le choix, ce dossier c'était ma vie. Être innocentée aurait été la seule chose qui puisse me redonner la vie.* »

« *Ce qui interpelle est bien évidemment l'incapacité de Madame Patterson à s'extraire de cette chambre d'hôtel, mais elle était dans une situation de soumission passive et d'emprise dans l'espoir de son innocence, en état de choc avec troubles dissociatifs* », considère la psychologue qui a procédé à l'expertise de la plaignante dans le cadre de l'enquête.

Il relate qu'après le rapport sexuel, ils ont dormi l'un contre l'autre, et qu'il est parti « *le premier* » le lendemain parce qu'il devait travailler. Elle dit au contraire qu'ils n'ont pas dormi et que c'est elle qui est partie la première. « *Avant de partir de la chambre*

*d'hôtel, je lui ai demandé si c'était que moi, et il m'a répondu que cela lui était déjà arrivé. Là, j'ai halluciné. Ça m'a fait cependant du bien de savoir que je n'étais pas la seule* », a-t-elle déclaré à la juge. « *Ceci n'a pas existé* », a contesté Gérald Darmanin.

## Des SMS contredisent un aspect de la défense de Gérald Darmanin

Entre son audition chez les policiers, en février 2018, et son audition chez les juges, Gérald Darmanin n'a pas montré tout à fait le même visage. Face aux policiers, le ministre s'était dépeint en « *simple chargé de mission* » de 26 ans « *embauché depuis quelques semaines* » seulement à l'UMP, dénué de pouvoir, et sollicité par une femme « *plus âgée* », « *tenace, déterminée et avec une forte personnalité* ». D'après son témoignage, c'est Sophie Patterson qui aurait été à l'initiative à chaque étape de la soirée, et c'est elle encore qui aurait eu « *un comportement dominant* » durant le rapport. « *C'était la première fois qu'une femme avait un tel comportement avec moi* », avait-il affirmé, expliquant avoir été « *surpris* », « *impressionné* », « *un peu gêné mais aussi sensible* » à ces avances.

Son audition par les juges donne un autre éclairage. Le dîner au restaurant « Chez Françoise » ? Gérald Darmanin reconnaît que « *c'est sans doute [lui] qui [a] trouvé le lieu* ». Et s'il dîne avec la militante UMP, c'est bien parce qu'il l'a « *trouvée jolie et sympathique* ».

Le passage au club échangiste Les Chandelles ? Face aux policiers en 2018, il affirmait « *ne pas avoir le souvenir de lui avoir proposé de nous rendre dans ce club* ». Cette fois-ci, il déclare qu'il « *n'en sai[t] rien, sans doute un peu des deux* » et il admet qu'il s'était déjà rendu dans un club échangiste auparavant. Il semble d'ailleurs bien renseigné sur le lieu, « *un club échangiste assez connu* », où il sait que des préservatifs sont à disposition « *dans les salons* ». Et ce soir-là, « *il y avait des gens mais pas énormément de monde* », atteste-t-il.

Sophie Patterson a assuré que quelques jours après les faits, Gérald Darmanin se serait excusé, lui aurait dit avoir agi ainsi parce qu'il n'était pas bien, ayant perdu son père, que cela l'aurait touchée et qu'elle aurait accepté ses excuses. « *J'ai sans doute dit que mon père était malade* », « *elle était très insistante et j'ai essayé de*

*mettre de la distance avec elle* », explique le ministre, contestant cependant toute « *excuse* » car il n'avait « *rien fait de répréhensible* ».

Un élément vient conforter la version de la plaignante sur ce point : dans un mail versé à l'enquête, Sophie Patterson demande le 3 avril 2009 à son mari, Pierre Spatz, ingénieur informatique de métier, s'il a pu trouver des informations au sujet du « *papa de Gérald* » sur Internet. « *Je n'ai pas trouvé d'information sur le papa de Gérald malheureusement* », lui répond-il par mail le soir même.

« *Sophie, qui a énormément d'empathie, l'a excusé et m'a quand même demandé de vérifier si M. Darmanin père était décédé. Je n'ai rien trouvé sur Internet* », a précisé M. Spatz en audition. Il a déclaré aux enquêteurs en 2018 avoir continué à vérifier l'information « *tous les ans* » jusqu'à cette découverte surprenante : « *J'ai appris récemment qu'il était vivant.* » Il est en effet décédé en 2019, comme l'a indiqué Gérald Darmanin à la juge.

Après cette nuit de mars 2009, Sophie Patterson et Gérald Darmanin vont échanger par téléphone jusqu'au 30 septembre 2010, et se revoir « *deux fois* » selon elle ; « *plus que deux fois* », selon lui.

D'après elle, elle a maintenu le contact uniquement pour obtenir ce que l'élu lui aurait promis : une lettre d'intervention à la garde des Sceaux de l'époque, Michèle Alliot-Marie, pour que son pourvoi en cassation soit examiné. Dans cette affaire, Gérald Darmanin a-t-il volontairement tardé à écrire à Michèle Alliot-Marie, puis à remettre à Sophie Patterson les lettres échangées avec la ministre, tout en continuant de lui proposer des verres ? C'est ce qu'affirme la plaignante.

L'élu écrit à la garde des Sceaux le 3 novembre 2009, soit huit mois après les faits. Dans son courrier, versé au dossier, il explique que Sophie Patterson « *s'est pourvue en cassation à la suite d'une condamnation mineure* », et il demande à la ministre UMP « *de bien vouloir faire recevoir Madame Patterson ou, pour le moins faire étudier sérieusement son dossier qui a été transmis à vos services* ». La plaignante insiste auprès de lui pour avoir copie de la lettre, et elle l'obtient le 17 décembre 2009.

Le 30 mars 2010, Michèle Alliot-Marie répond à Gérald

Darmanin. Elle confirme que « *le pourvoi est actuellement en cours d'examen au sein de la Cour de cassation* », mais elle lui oppose une fin de non-recevoir : « *Il ne m'est pas possible de formuler des appréciations sur les décisions de justice ou d'intervenir dans le déroulement des procédures en cours* ».

Le 3 avril, dans un SMS, Gérald Darmanin promet à Sophie Patterson – qui l'a relancé – de lui adresser la réponse de la ministre, et précise que cette lettre « *évoque le fait que [sa] demande de cassation est à l'étude* ». Sans l'informer que la garde des Sceaux refuse d'intervenir dans son dossier...

Sophie Patterson affirme n'avoir eu copie de cette lettre que six mois plus tard, le 30 septembre 2010, et avoir interrompu tout contact à cette date. Gérald Darmanin soutient au contraire lui avoir adressé ce courrier par mail dès le mois d'avril, avant de lui remettre « *physiquement* » « *fin septembre* ». Si leurs échanges se sont interrompus brutalement à cette date, c'est parce qu'il a reçu un « *appel* » du mari de Sophie Patterson, et qu'il s'est lui-même marié avec sa fiancée, dit-il. Pourtant, le premier appel de Pierre Spatz date du 17 février 2010 (sept mois plus tôt) et son mariage de juin 2010 (quatre mois plus tôt).

Il ne nie pas en revanche lui avoir adressé avec retard la première lettre, par « *manque de temps* », justifie-t-il. « *Elle a pu donc me reprocher d'avoir menti quant à l'existence de cette lettre et d'abuser, ce que je réfute, d'une position que de toute façon je n'avais pas* ».

Le ministre a aussi assuré aux juges avoir mis « *de la distance* » parce que Sophie Patterson devenait « *insistante* ». Leurs échanges de SMS, versés au dossier, montrent l'inverse. Lorsqu'elle lui écrit, c'est le plus souvent pour lui réclamer les fameuses lettres : « *Tu peut m, envoyer par mail les lettres dont tu m, as parle merci* » ; « *N, oublie pas ma lettre a Alliot Marie merci* » ; « *Ma lettre ?* ».

Gérald Darmanin, lui, est à l'initiative de la plupart des échanges. Dans 36 messages, il la sollicite ou la relance pour la voir, et dans quatre pour lui parler au téléphone. Alors même qu'à plusieurs reprises, Sophie Patterson lui explique qu'elle ne souhaite plus le voir.

Le 27 octobre 2009, à 21 h 49, il écrit :

– « Libre pour prendre un verre? Gérald ».– « Ne me contactez plus !!!! », répond-elle.– « Si tu veux, même si j'aurais aimé prendre un dernier verre ». « Jaimerai que tu me rappelles si tu me plairas... Gérald ».

Quelques jours plus tard, le 4 novembre, à minuit, il lui écrit à nouveau :

– « Bonne nuit à toi. Gérald ».– « Oublie mon numéro !!! », rétorque-t-elle.– « Ok mais prenons un dernier verre ».

Le 8 décembre, il lui demande encore de se voir : « *So, j'aimerai vraiment que tu m'accordes un autre dîner ou un autre verre... Je t'embrasse..* ». Puis le 16 décembre : « *So, en cette fin d'année, acceptes-tu de boire un verre ce soir ?* ».

Dans la nuit du 16 au 17 décembre 2009, elle lui répond par un message incendiaire : « *Abuser de sa position ! Pour ma part cet être un salaud con !!! Surtout quand on est dans la peine, la politique te correspond bien !!!* » ; « *Quand on sait l'effort qu'il m'a fallu pour baiser avec toi !!! Pour toi, occuper de mon dossier* ». « *Tu as raison je suis sans doute un sale con. Comment me faire pardonner ?* », lui répond-il à 5 h 21. Plus tard, il implique : « *Merci de me redonner une chance.. Es-tu disponible ce soir ?* »

Elle réclame la copie de sa lettre d'intervention à la ministre de la justice, il lui envoie par mail et enchaîne avec une nouvelle sollicitation : « *C'est ok pour ce soir ? Un verre vers 22h ?* » Sans réponse, il insiste : « *Peux-tu me dire pour ce soir afin que je m'organise ? 22h c'est trop tard ?* » ; « *Manifestement tu ne veux pas me voir... Mais sait-on jamais, tu peux quand tu veux, je bosse...* ». « *Je suis accompagnée et ne peux te contacter pour le moment* », finit-elle pas répondre, à 22 heures. « *Ok. Vers minuit ?* », relance-t-il. « *Penses-tu être disponible avant 1h ?* », demande-t-il encore, une heure après.

Le lendemain de Noël, Gérald Darmanin la sollicite à nouveau, à deux reprises, pour « *un verre* » le soir-même. « *Désolé je suis avec mon amoureux* », décline-t-elle. Quatre heures plus tard, à 23 heures, il retente : « *Desormais disponible ?* », après lui avoir demandé si elle était « *satisfait de [sa] lettre* [à la garde des Sceaux, Ndlr] ». « *Tu n'as pas le temps de vouloir me consacrer un peu*

*de temps... Tant pis.* », déplore-t-il. À la rentrée de janvier, il revient pourtant à la charge : « *Es-tu libre pour prendre un verre ce soir ?* »

Trois jours après, Sophie Patterson lui fait encore part de sa colère : « *Je vais me, occupé activement !!! de dénoncer tes pratiques douteuses ta lettre au ministère de l'intérieur et un faux !!!* ». « *Que raconte tu... C'était une lettre au ministère de la justice d'abord.* », répond-il, en lui proposant plusieurs fois de se voir et de lui apporter « *une nouvelle copie de [son] intervention* ». Le 3 février, il l'assure que « *la lettre est bien arrivée* » au ministère de la justice. Lorsqu'elle lui écrit qu'elle se sent « *fatiguée* », « *finie* », et qu'elle ne va « *pas tenir encore longtemps* », il lui propose à nouveau un verre, puis la relancera.

En avril, après l'avoir informée qu'il avait reçu la réponse de la garde des Sceaux, il lui propose plusieurs fois « *un verre* » en soirée. Le 22 juin, il lui dit qu'il l'attend au restaurant Le Costes et la relance quatre fois. « *Je t'attends encore un peu en espérant que tu passeras ; je suis revenu pour toi* ». Sans nouvelle, il conclut : « *Manifestement tu ne veux plus me parler* ».

Fin septembre, Sophie Patterson le relance pour obtenir la réponse de Michèle Alliot-Marie. Il lui propose de se voir le soir pour lui donner. Le 30 septembre, elle lui répond qu'elle est au restaurant et pas disponible avant « *minuit et demi une heure* » ou propose « *semaine prochaine ont dîné club [sic] ?* ».

Lors de son audition, la plaignante a relaté avoir recontacté Gérald Darmanin en juillet 2012, lorsqu'il a été élu député, avec des messages « *ironiques* », évoquant implicitement son dossier. « *Tu vas certainement pas t'impliquer sur les erreurs judiciaires ? sur les requêtes en révision plus accessible ? Tes toujours lamentables ? Ou tu te bouges pour des causes justes...* », l'a-t-elle questionné. Elle lui dit être à Saint-Barthélémy et ironise : « *Prend un avion ? [...] Douillet il n'a pas un jet ?* ». Ce jour-là encore, Gérald Darmanin lui propose de « *prendre un café* ».

### **« Je n'aurais pas dû la rencontrer »**

Questionné par les juges sur ces SMS, le ministre s'est défendu en brandissant des conversations orales qu'il aurait eues avec la plaignante, un élément invérifiable. Ainsi, lorsque la magistrate insiste sur ce fameux

échange du 17 décembre 2009 dans lequel Sophie Patterson dénonce un abus de pouvoir, Gérald Darmanin répond : « *Son SMS était une réponse à un échange qu'on avait dû avoir téléphoniquement.* » Et quand la juge relève que le reproche que lui aurait fait la plaignante d'avoir trompé son mari avec lui ne ressort « à aucun moment » des SMS, il rétorque : « *Elle m'a fait ce reproche par téléphone ou à l'occasion d'entrevues.* ».

Lors de son audition chez les juges, Gérald Darmanin a avancé un nouvel argument : le fait qu'il était à l'époque « *fiancé* ». Face aux policiers, le ministre avait, au détour d'une phrase, évoqué « *une amie avec laquelle [il avait] des projets de mariage* ». Cette fois, sa compagne de l'époque est mentionnée à de nombreuses reprises, pour expliquer des éléments embarrassants. Comme, par exemple, les excuses qu'il aurait présentées à Sophie Patterson – d'après celle-ci – et l'interruption brutale de leurs contacts en 2010.

Il indique que Sophie Patterson était « *très insistance pour [le] revoir* » et qu'il lui aurait donc fait savoir qu'il avait « *une fiancée et des projets de mariage* ». Il aurait ensuite mis « *de la distance* » parce qu'il « *ne souhaitai[t] pas qu'elle appelle [sa] petite amie* ». « *Je ne me sentais pas forcément très bien parce que j'avais trompé ma fiancée* », a-t-il ajouté.

C'est encore sa « *fiancée* » que Gérald Darmanin invoque pour justifier le fameux échange de SMS dans lequel il est accusé d'avoir « *abusé de sa position* ». Interrogé sur ces messages clés par les policiers en 2018, l'ancien maire de Tourcoing avait répondu : « *Elle m'avait expliqué avoir trompé son mari avec moi. Je ne me souviens pas précisément de ces échanges.* » Face aux juges, il a donné une autre explication : son expression « *sale con* » renvoyait en réalité au « *fait d'avoir trompé [sa] fiancée* », car « *le soir des faits, (Sophie Patterson) ne savait pas qu'[il] étais[t] en couple avec quelqu'un* ». « *Ce SMS n'a rien à voir avec la relation sexuelle que nous avons eue neuf mois avant* », a-t-il en tout cas assuré.

C'est à nouveau sa fiancée qu'il mentionne pour justifier qu'il n'a rien réglé du dîner et des verres aux Chandelles : « *Étant fiancé et ayant un compte commun avec ma fiancée, je ne me vois pas payer en chèque ou en carte bancaire des consommations dans un club échangiste* ». La question n'est pas neutre pour

Gérald Darmanin, qui décrit une soirée où il se serait fait guider par Sophie Patterson après le restaurant. Pourtant, à l'époque, l'élu dispose également d'un compte personnel à la BRED et d'une carte bancaire rattachée à celui-ci, selon nos informations. Il a d'ailleurs expliqué qu'il avait sans doute « *payé la chambre d'hôtel le lendemain matin* » en partant. Lors de l'enquête préliminaire, les policiers n'ont pas trouvé de traces de paiement aux Chandelles sur le compte de Sophie Patterson et ils n'ont pas épluché les comptes (commun et personnel) de Gérald Darmanin.

Enfin, face aux magistrats, le ministre de l'intérieur a avancé des raisons politiques à la plainte de la militante UMP, qui serait liée d'après lui à sa « *nomination au gouvernement d'Emmanuel Macron en mai 2017* » : « *Elle avait fait campagne pour François Fillon jusqu'au bout et je suis certain qu'elle m'en a voulu d'avoir rejoint l'équipe du président. [...] Je pense qu'elle ne voulait pas que je sois ministre parce qu'à ses yeux j'avais trahi ma famille politique.* »

Cet argument ne colle pas avec les conclusions d'une expertise psychologique réalisée sur Sophie Patterson lors de l'enquête préliminaire. Rendu le 9 février 2018 par une psychologue clinicienne exerçant auprès de la cour d'appel de Paris, le rapport de 51 pages ne dit rien d'un quelconque désir de vengeance politique. Au contraire, la psychologue insiste sur la « *dimension intense* », chez la plaignante, de la « *symptomatologie traumatique en lien avec les faits de type viol de la part d'une figure d'autorité et de confiance* ».

Sophie Patterson est présentée dans le rapport comme une « *femme d'une intelligence supérieure à la moyenne* », au parcours difficile et à la personnalité « *complexe* », mais « *campée dans le réel* ». En audition, son mari (dont elle est séparée depuis 2014) n'a pas dit autre chose en la présentant comme « *quelqu'un d'entier* », « *gentil* », « *volcanique tout en étant très fragile* », qui « *ne supporte pas l'injustice* » et « *a le cœur sur la main* ».

« *Il semble que Monsieur Darmanin Gérald n'a pas su entendre le non-désir de Madame Patterson Sophie, puisqu'à aucun moment a priori, il ne l'encourage à partir mais bien au contraire insiste à plusieurs reprises pour l'entraîner dans une spirale de soumission et d'obéissance, avec un contexte de fragilisation de Madame Patterson* »

*Sophie, dans une dimension de quête désespérée d'innocence* », a considéré la psychologue dans son expertise.

Durant l'audition, la juge a insisté sur la question de l'abus de pouvoir. Gérald Darmanin l'a répété : « *Pour moi, il n'y a pas de lien entre la relation sexuelle que nous avons eue et la raison pour laquelle elle était venue à l'UMP. Il n'y avait aucune contrepartie dans cette relation sexuelle* ». Il a soutenu n'avoir « *jamais abusé d'une position qu'[il] n'avait pas à l'époque* ». Si « *préjudice moral* » il y a, il n'en est « *pas le responsable* », a-t-il rétorqué à la magistrate. Aujourd'hui, le seul regret qu'il formule, c'est qu'il n'aurait « *pas dû la rencontrer* ».

En février 2018, l'enquête préliminaire avait été bouclée trois jours après l'audition du ministre, puis classée sans suite par le parquet de Paris qui estimait qu'elle n'avait ni permis d'établir « *l'absence de consentement de la plaignante* », ni caractérisé « *l'existence d'une contrainte, d'une menace, d'une surprise ou d'une quelconque violence à son endroit* ». Sophie Patterson s'était ensuite constituée partie civile, et les investigations avaient repris en juin 2020 sous l'égide d'une juge d'instruction. De son côté, Gérald Darmanin avait déposé une plainte en dénonciation calomnieuse, toujours en cours.

L'accusation d'abus de pouvoir est au cœur de l'autre affaire qui a visé le ministre. En février 2018, une habitante de Tourcoing vivant au RSA avait déposé une plainte pour « *abus de faiblesse* ». Elle avait indiqué aux policiers s'être « *sent[ie] obligée* » d'avoir des rapports sexuels avec Gérald Darmanin, alors maire de Tourcoing, en 2016, pour qu'il intervienne en faveur de sa demande de logement.

Des lettres, que Mediapart s'était procurées, attestent d'intervention de l'élu auprès des bailleurs sociaux juste après le rapport sexuel. Au bout du compte, aucun organisme n'avait favorisé la situation de la jeune

femme. Mais l'élu lui avait transmis les courriers et leurs réponses en lui signifiant que son dossier était « *actuellement suivi* ».

L'enquête, ouverte pour « *abus de faiblesse* » et « *trajic d'influence* », avait été classée sans suite après trois mois d'investigation. Le ministre n'avait contesté ni la relation sexuelle, ni ses lettres d'intervention. Mais il avait, à nouveau, affirmé n'avoir « *jamais abusé de la faiblesse ou de l'intégrité de quiconque* » (lire notre enquête).

Les avocates de Sophie Patterson souhaitent aujourd'hui que cette procédure « *soit intégralement jointe au dossier en raison des similitudes apparentes* » qu'elle présente avec la leur, « *dans la nature des faits reprochés à M. Darmanin* ».

Dans les deux affaires, Gérald Darmanin a eu des relations sexuelles avec des femmes venues lui demander de l'aide (l'une pour son dossier judiciaire, l'autre pour son logement). Dans les deux affaires, il a adressé des lettres en tant que représentant politique, laissant penser à ces femmes qu'il avait un levier d'action.

#### **Antton Rouget et Marine Turchi**

Si vous avez des informations à nous communiquer, vous pouvez nous contacter à l'adresse [enquête@mediapart.fr](mailto:enquête@mediapart.fr). Si vous souhaitez adresser des documents en passant par une plateforme hautement sécurisée, vous pouvez passer par SecureDrop de Mediapart, [la marche à suivre est explicitée dans cette page](#).

---

## **Boîte noire**

Nous avons sollicité les avocats de Gérald Darmanin le 26 janvier avec dix questions précises. Ils n'ont pas souhaité y répondre et nous ont transmis le commentaire qui figure dans l'article.

---

POLICE ET JUSTICE • POLITIQUE

## Accusation de viol : un non-lieu requis pour Gérald Darmanin, l'« amère déception » de la plaignante

Sophie Patterson-Spatz accuse l'ancien député du Nord de lui avoir promis un « service » en échange de faveurs sexuelles en 2009.

Par Lucie Soullier

Publié le 14 janvier 2022 à 11h00 • Lecture 2 min.

Article réservé aux abonnés



Le ministre de l'intérieur, Gérald Darmanin, à Bayonne (Pyrénées-Atlantiques), le 13 janvier 2021. IROZ GAIZKA / AFP

Le parquet de Paris a requis un non-lieu par réquisitoire définitif, jeudi 13 janvier, dans l'affaire dans laquelle le ministre de l'intérieur, Gérald Darmanin, est accusé de viol par Sophie Patterson-Spatz depuis 2017, pour des faits qui remonteraient à 2009.

«*Nous prenons acte de ce réquisitoire de non-lieu et attendons la décision définitive du magistrat instructeur*», ont réagi les avocats de Gérald Darmanin, Mathias Chichportich et Pierre-Olivier Sur. La juge d'instruction avait clos les investigations en septembre 2021, sans jamais mettre en examen Gérald Darmanin, placé sous le statut de témoin assisté en décembre 2020. Elle doit désormais décider, soit de rendre une ordonnance de non-lieu, soit la réouverture des investigations.

LA SUITE APRÈS CETTE PUBLICITÉ

Pour l'avocat de la plaignante, Yann Le Bras, entré dans le dossier en septembre 2021 au moment de sa clôture, «*au-delà de l'amère déception de [sa] cliente sur la trajectoire de sa plainte, le réquisitoire de*

*non-lieu rendu était attendu (...). Cette procédure est l'illustration typique du long et compliqué parcours à franchir pour que ce type de plainte aboutisse à des poursuites devant une juridiction de jugement et, in fine, à une déclaration de culpabilité. Elle révèle aussi la difficulté pour la justice à caractériser une situation de contrainte lorsque celle-ci est contestée. »* Sa cliente accuse Gérald Darmanin de viol, harcèlement sexuel et abus de confiance.

## Rebondissements procéduraux

Sophie Spatz, née Olga Patterson, accuse l'ancien député du Nord de lui avoir promis un « *service* » en échange de faveurs sexuelles en 2009. Gérald Darmanin a alors 26 ans, il est chargé de mission au service des affaires juridiques de l'UMP (devenu LR). Sophie Spatz, elle, en a 37 et cherche à nettoyer son casier judiciaire d'une peine de dix mois de prison avec sursis pour « *chantage, appels malveillants, et menace de crime* », prononcée contre elle en 2004 puis confirmée en appel, après une plainte de son ancien compagnon. Son dossier sous le bras, elle se rend au siège de l'UMP, dont elle est sympathisante, où elle est reçue par Gérald Darmanin. Le rendez-vous sera suivi, plus tard, d'un dîner au restaurant Chez Françoise – le restaurant du Tout-Paris politique à deux pas de l'Assemblée nationale – puis d'un détour par un club privé et d'une nuit à l'hôtel.

**Lire aussi** | [Visé par une accusation de viol, Gérald Darmanin entendu sous le statut de témoin assisté](#)

Aux enquêteurs, M. Darmanin a confirmé en 2018 avoir une relation sexuelle avec la plaignante mais sans aucune contrepartie. M<sup>me</sup> Patterson-Spatz, elle, explique qu'il lui aurait promis d'intervenir dans son dossier en envoyant une lettre au ministère de la justice, et qu'elle s'était sentie contrainte de « *passer à la casserole* ».

Des copies d'échanges de SMS ont été versées au dossier, dont l'un envoyé par la plaignante à Gérald Darmanin en décembre 2009 : « *Quand on sait l, effort qu, il ma fallu pour baiser avec toi!!!! Pour t, occuper de mon dossier* » [sic]. Lui répond : « *Tu as raison je suis sans doute un sale con. Comment me faire pardonner?* »

Deux plaintes simples de Sophie Patterson-Spatz déposées en juin 2017 et janvier 2018 avaient été classées sans suite. En mars 2018, elle dépose plainte avec constitution de partie civile, mais la juge d'instruction rend six mois plus tard « une ordonnance de non-lieu à informer », estimant que l'enquête préliminaire permettait à elle seule d'écartier les accusations. Après de multiples rebondissements procéduraux, la cour d'appel de Paris avait finalement ordonné en juin 2020 la reprise des investigations.

## Lucie Soullier

---

### Le Monde Ateliers

Découvrir

#### Cours du soir

Géopolitique - Comprendre la Chine de Xi Jinping

#### Cours du soir

Comment regarder un tableau - Les Modernes et les Anciens

SOCIÉTÉ • JUSTICE

## Accusation de viol contre Gérald Darmanin : la Cour de cassation valide le non-lieu

La décision de la plus haute juridiction française confirme le non-lieu décidé en faveur du ministre de l'intérieur, et clôt le volet judiciaire de cette affaire.

Le Monde avec AFP

Publié le 14 février 2024 à 14h19, modifié le 14 février 2024 à 15h49 • Lecture 1 min.



Le ministre de l'intérieur, Gérald Darmanin, à Bièvres, en banlieue parisienne, le 12 janvier 2024. EMMANUEL DUNAND / AFP

Il est désormais mis définitivement hors de cause par la justice française dans cette affaire. La Cour de cassation a rejeté, mercredi 14 février, le pourvoi formé par Sophie Patterson-Spatz contre Gérald Darmanin, qu'elle accuse de viol, confirmant le non-lieu qui avait été décidé par une juge d'instruction dans cette affaire en juillet 2022.

Lors de l'audience non publique devant la plus haute juridiction judiciaire, le rapporteur comme l'avocat général avaient conclu au rejet du recours de la plaignante. La plaignante avait saisi la Cour de cassation dans l'espoir que celle-ci ordonne une nouvelle audience à la chambre de l'instruction de la cour d'appel de Paris pour examiner le non-lieu rendu en juillet 2022 en faveur de Gérald Darmanin.

LA SUITE APRÈS CETTE PUBLICITÉ

«*Cette décision marque le point final d'une procédure qui dure depuis sept ans pour des faits qui remonteraient prétendument à près de quinze ans*», ont réagi dans un communiqué les avocats de M. Darmanin, Mathias Chichportich et Pierre-Olivier Sur. «*Pour la sixième fois, la justice affirme*

qu'aucun acte répréhensible ne peut être reproché à M. Gérald Darmanin », ont-ils ajouté.

**Relire notre article de 2022 :** [Accusation de viol : un non-lieu requis pour Gérald Darmanin, l'« amère déception » de la plaignante](#)

L'avocate de la plaignante, Elodie Tuaillet-Hibon, avait déclaré à l'Agence France-Presse avant l'audience que « *M<sup>me</sup> Patterson attend[ait] de notre plus haute juridiction que la question du consentement soit enfin traitée comme une question de droit, et non simplement comme une question "de fait"* ».

## Pas de mise en examen et de procès

Sophie Patterson-Spatz, 52 ans, accuse depuis le printemps 2017 M. Darmanin de l'avoir violée en 2009. A l'époque, elle s'était adressée à lui en tant que chargée de mission au service des affaires juridiques de l'UMP (devenu depuis Les Républicains), pour obtenir un appui dans la révision d'une condamnation en 2005 pour chantage et appels malveillants à l'égard d'un ancien compagnon.

Newsletter

« A la une »

Chaque matin, parcourez l'essentiel de l'actualité du jour avec les derniers titres du « Monde »

[S'inscrire](#)

Selon elle, M. Darmanin lui avait fait miroiter lors d'une soirée à Paris son possible appui via un courrier à la chancellerie, et avait demandé en échange une relation sexuelle. Tous deux reconnaissent avoir eu un rapport sexuel. Mais Sophie Patterson-Spatz estime avoir été contrainte de « *passer à la casserole* » quand M. Darmanin, alors âgé de 26 ans, lui aurait dit : « *Vous aussi, il va falloir m'aider* ». Pour M<sup>me</sup> Tuaillet-Hibon, il s'agit d'un « *viol par surprise* » et d'un rapport sexuel « *extorqué* », « *ni libre, ni consenti* ».

Le ministre de l'intérieur avait affirmé lors de la procédure avoir « *cédé aux charmes* » d'une plaignante « *entrepreneur* ». Après des enquêtes classées à trois reprises, M<sup>me</sup> Patterson-Spatz avait obtenu à l'été 2020 la désignation d'une juge d'instruction.

M. Darmanin n'a pas été mis en examen et a bénéficié d'un non-lieu en juillet 2022, [confirmé par la cour d'appel de Paris en janvier 2023](#). La plaignante avait alors formé ce pourvoi en cassation. Les accusations formulées à l'encontre du ministre, en poste depuis 2017, ont contribué à ce que de nombreuses associations féministes réclament régulièrement la démission de Gérald Darmanin.

## Le Monde avec AFP

### Le Monde Ateliers

[Découvrir](#)

#### Cours du soir

Géopolitique - Comprendre la Chine de Xi Jinping